

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 29 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf mars, à dix heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle-La-Reine, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du dimanche 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation du 24 mars 2014 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents les conseillers suivants :

M. CHANCLUD Gérard, Mme SAUVAGNAC Stéphanie, M. HARRY Jean-Claude, Mme CODANI Christine, M. LAMBERT Jean-Luc, Mme TORQUE Isabelle, M. HOUY Olivier, Mme DUVAL Régine, M. ÉTIFIER Luc, Mme LE CARRET Anne, M. FROT Michel, Mme MONTAGNIER Ginette, M. GOHIER Sylvain, Mme POMPON Ninni, M. LEGER Gabriel, Mme SAMMUT Laurence, M. LIORET Hervé, Mme SOREL Jeanne-Marie, M. MAUNY Didier, Mme LUKEC Isabelle, M. MALMASSON Frédéric, Mme CREUZET Patricia, M. PROUT Pascal.

1- INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance est ouverte sous la présidence de M. CHANCLUD Gérard, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leur fonction.

M. ETIFIER Luc été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2- ÉLECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée :

Mme SOREL Jeanne-Marie, doyenne d'âge des membres présents du conseil municipal a pris ensuite la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt-trois conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4, L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné M. HARRY Jean-Claude et M. LAMBERT Jean-Luc en qualité d'assesseurs.

Déroulement du scrutin :

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. La présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et

annexés au procès-verbal avec mention de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **00**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : **23**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **01**
- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c] : **22**
- e. Majorité absolue : **12**

Nombre de suffrages obtenus :

- M. CHANCLUD Gérard : 22 voix (vingt-deux)

M. CHANCLUD Gérard ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3- DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de M. CHANCLUD Gérard élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 (six) adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de six adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal à l'unanimité, a fixé à 5 (cinq) le nombre des adjoints au maire de la commune.

4- ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

M. le Maire a rappelé que conformément aux articles L. 2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur la liste, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

M. le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle des deux assesseurs désignés précédemment.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **00**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : **23**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **00**
- d. Nombre de suffrages exprimés [b – c] : **23**
- e. Majorité absolue : **12**

Nombre de suffrages obtenus :

- Liste « Ensemble pour une ville qui nous rassemble » : **23** voix (vingt-trois)

Ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. CHANCLUD Gérard. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

- ✓ Premier adjoint : M. HARRY Jean-Claude
- ✓ Deuxième adjointe : Mme SAUVAGNAC Stéphanie
- ✓ Troisième adjoint : M. HOUY Olivier
- ✓ Quatrième adjointe : Mme TORQUE Isabelle
- ✓ Cinquième adjoint : M. LAMBERT Jean-Luc

Il donne ensuite lecture du tableau du conseil municipal.

La séance est levée à 11 h 40 mn.

M. le Maire ajoute les quelques mots qui suivent :

Je remercie vivement tous les électeurs et vous tous ici présents. Je suis heureux de vous présenter les conseillers municipaux, unifiés autour de la liste « ensemble pour une ville qui nous rassemble ».

Je remercie tous mes collègues autour de cette table mais aussi celles et ceux qui ont quittés l'assemblée. Merci pour leur présence, leur disponibilité et le travail accompli et je reste dans l'espoir de nous retrouver.

Vous avez vécu ces élections sous un nouveau mode de scrutin qui ne permet plus le panachage mais qui oblige à présenter des listes complètes, en parité et déclarée en Préfecture. Les conséquences sont une grande abstention de plus de 50 % à La Chapelle-La-Reine.

La démocratie est écorchée :

- 1. Le principe de déclaration des candidatures sous forme de liste, avec obligation de parité (même si cela est très bien) ont probablement « empêché » les gens de voter. La déclaration sous forme de liste nuit à la liberté de choix des citoyens.*
- 2. Un seul et unique choix ne donne pas envie de se déplacer. Je suis évidemment très heureux d'être élu mais je regrette qu'il n'y ait pas eu de choix.*

On porte atteinte à la démocratie et l'on s'étonne du fort taux d'abstention...

Habituellement, un maire souhaite faire la politique de la commune et de la commune uniquement. Or, aujourd'hui il faut déclarer son identité politique à la Préfecture lors du dépôt des candidatures... ce que j'ai refusé de faire. J'ai souhaité comme cela s'est toujours fait me déclarer et déclarer ma liste sans étiquette politique. Cela m'a été refusé et la Préfecture, par autorité, m'en a attribué une... cela est pour le moins une réduction de liberté.

Je reste cependant passionné par ma fonction. Rien n'est parfait, il peut y avoir des reproches et cela peut même être enrichissant. La réussite des projets me donne toujours une grande satisfaction.

S'agissant de notre programme électoral, j'ai conscience qu'il sera très difficile à élaborer car la commune perçoit de moins en moins de dotations. Il faut que vous sachiez que notre

commune est pénalisée car elle est trop bien gérée et que cela sert à payer les déficits des autres par le biais du système de péréquation.

Les recettes de fonctionnement se réduisent du fait de la baisse des dotations. En investissement, les aides financières sont aussi de plus en plus restreintes. Les dépenses, quant à elles malgré une gestion très serrée, augmentent chaque année.

Le projet « cœur de ville » a été lancé il y a cinq ans maintenant mais nous n'avons toujours pas eu la notification de la part du Conseil Régional d'Ile-de-France (les règles d'attribution ayant été modifiées au cours de ces cinq années). J'espère vivement que la notification, tant attendue, arrivera prochainement.

Les textes (lois, décrets, arrêtés ministériels....) sont toujours de plus en plus difficiles à appliquer et coûteux pour les communes. J'en veux pour preuve, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires par exemple...

La fonction de Maire telle qu'elle est aujourd'hui donne beaucoup de responsabilités mais je continue à assumer cette fonction avec passion. Les choix à faire pour la politique de la Commune resteront toujours ma priorité. La place des communes rurales dans l'intercommunalité reste très chère à mes yeux et je continuerai à agir dans ce sens.

Je vous remercie de votre attention et je vous invite à partager le verre de l'amitié offert par les élus.

Le secrétaire de séance,
Luc ÉTIFIER

Le Maire,
Gérard CHANCLUD

Séance du samedi 29 mars 2014

ÉMARGEMENTS

Noms Prénoms	Présent Absent	Signature		Noms Prénoms	Présent Absent	Signature
CHANCLUD Gérard	Présent			HARRY Jean-Claude	Présent	
SAUVAGNAC Stéphanie	Présente			HOUY Olivier	Présent	
TORQUE Isabelle	Présente			LAMBERT Jean-Luc	Présent	
FROT Michel	Présent			ETIFIER Luc	Présent	
LIORET Hervé	Présent			LEGER Gabriel	Présent	
MAUNY Didier	Présent			CODANI Christine	Présente	
SOREL Jeanne-Marie	Présente			MONTAGNIER Ginette	Présente	
DUVAL Régine	Présente			CREUZET Patricia	Présente	
PROUT Pascal	Présent			SAMMUT Laurence	Présente	
LUKEC Isabelle	Présente			LE CARRET Anne	Présente	
MALMASSON Frédéric	Présent			POMPON Ninni	Présente	
GOHIER Sylvain	Présent					